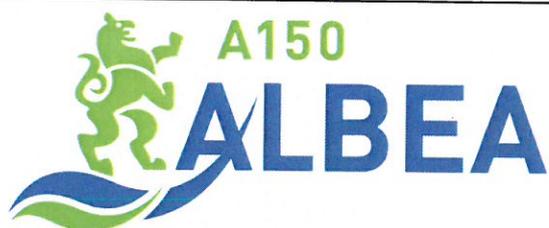


CONCESSIONNAIRE



**AUTOROUTE A150  
LIAISON BARENTIN / ECALLES-ALIX**



**RECOLEMENT**

**CONCEPTION CONSTRUCTION**

**RAPPORT ECOLOGUE N°4**

**Suivi des mesures compensatoires/ Création de mares**

**Bois de Sap/La Charrue/Vallée d'Ecalles/Bel Event**

Indices	Date	Objet de l'indice	Document			
			Rédacteur	Cellule	Vérificateur	Approbateur
A	18/06/2013	Création du document	VSIM	OGE	AMSE	WGUY
B	29/04/2014	Prise en compte de l'avis de l'ingénierie	VSIM	OGE	EHAZ	WGUY
C	29/04/2014	Récolement	VSIM	OGE	EHAZ	WGUY

Référence du document						
Phase	Thème	Zone	Emetteur	Nature doc	Numéro	indice
<b>EXE</b>	<b>ENV</b>	<b>ENS</b>	<b>GIE</b>	<b>RAP</b>	<b>00004</b>	<b>C4</b>

Diffusion du document : Direction de Projet					
Destinataires		N. ex	Destinataires		N. ex
Maître d'ouvrage		1	Directeur de production		1
Direction de Projet		1			
Ingénierie intégrée		1			
QPE		1			
Maîtrise du document : QPE					



**Mission d'assistance technique à la création des mares  
dans le cadre de la mise en place des mesures  
compensatoires de la construction de l'A 150.**

-

**Suivi des travaux sur les secteurs suivant :**

**Bois de Sap**

**La Charrue**

**La vallée d'Ecalles**

**Bel Event**

*Février 2013*

**BUREAU D'ETUDES VINCENT SIMONT**

219 rue de Bosc Mare- 76 560 Berville  
Tél.: 02 32 70 09 31- [vsimont@yahoo.fr](mailto:vsimont@yahoo.fr)  
N° SIRET : 498 853 696 00025

Cette note constitue le résultat du suivi de création de mares, dans le cadre de la mise en place des mesures compensatoires relatives à la construction de l'A 150.

Quatre secteurs sont concernés par la création de mares :

- le Bois de Sap ;
- la Charrue ;
- la vallée d'Ecalles ;
- le Bel Event.

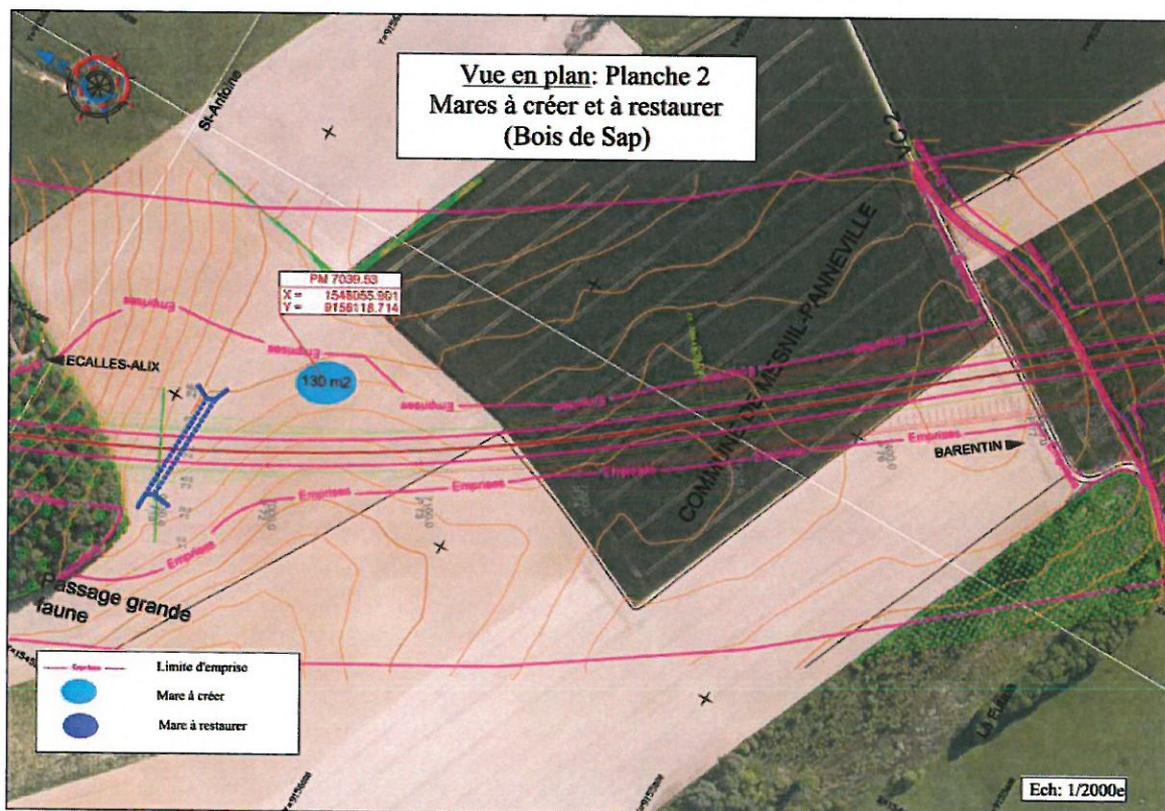
### Généralités

Les mares ont été créées entre les 7 et 11 janvier suivant les principes suivant :

- Les mares ont été rendues étanches à partir d'une couche d'argile tassée recouverte de terre végétale. L'argile a été prélevée sur place à partir de matériaux mis en mouvement dans le cadre du chantier de construction ;
- une zone tampon d'au moins 10 mètres sépare la mare de la limite de l'emprise de l'A 150.

### le Bois de Sap

La mare a été créée suivant le positionnement relatif au plan ci-dessous :



Le positionnement de cette mare a été placé à l'est de l'autoroute dans l'objectif d'être connecté aux mares du Hameau de Saint-Antoine avec laquelle elle est reliée par un corridor dégradé.

La partie ouest du projet d'autoroute est occupée par le Bois de Sap. Les inventaires menés dans le cadre de l'étude d'impact du projet n'ont pas permis de révéler d'espèces d'amphibiens.

Enfin une certaine continuité écologique sera assurée par la présence d'un ouvrage à double fonctionnalité : ouvrage hydraulique et passage à faune.

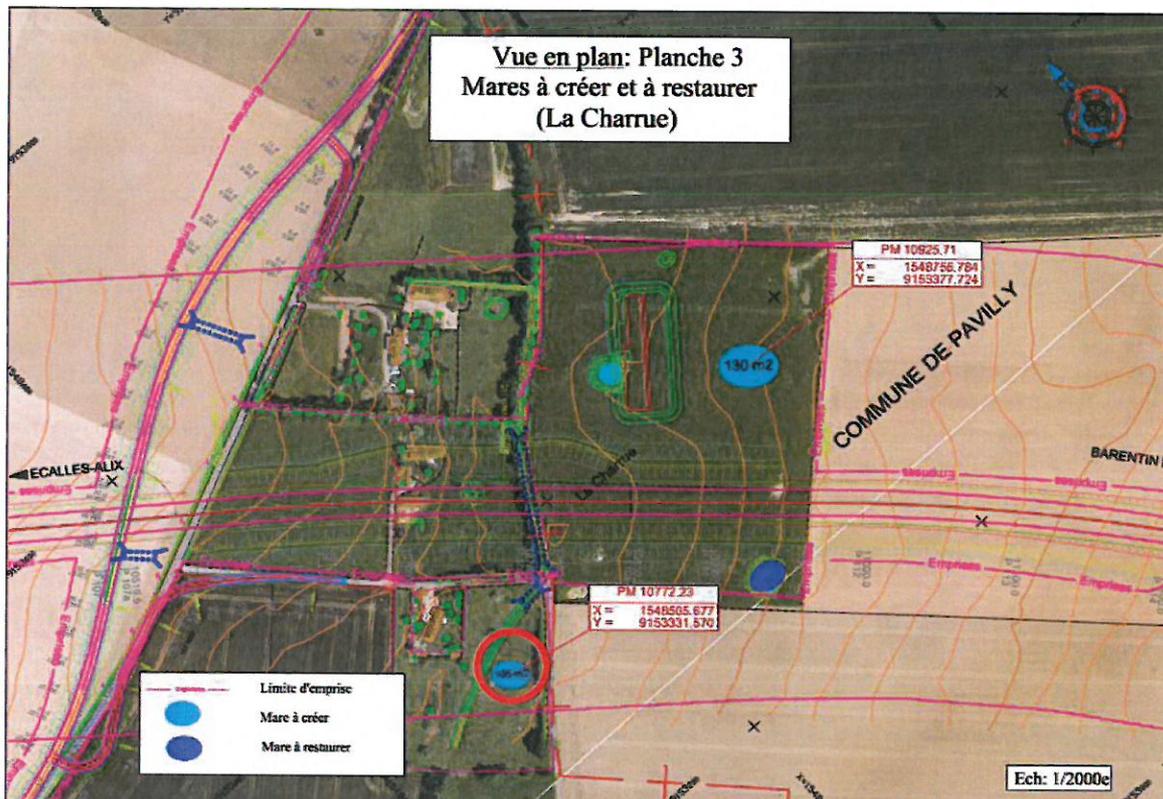
Enfin, il est important de rappeler qu'un boisement est prévu dans la partie nord de l'emprise et en périphérie de la mare.

Les photographies ci-dessous illustrent la phase chantier. Une pente douce est constituée à l'ouest et une pente plus importante avec un talutage léger à l'est.



## la Charrue

Ce secteur a fait l'objet de la création d'une mare suivant le positionnement de la carte ci-dessous :



Le positionnement de cette mare semble judicieux du fait de la présence d'un batrachoduc reliant les points d'eau au nord et au sud et de l'existence d'une population d'amphibiens au sein d'une propriété privée au nord du projet.

Les photographies ci-dessous illustrent la phase chantier. Une pente douce est constituée à l'ouest et une pente plus importante avec un talutage léger à l'est.



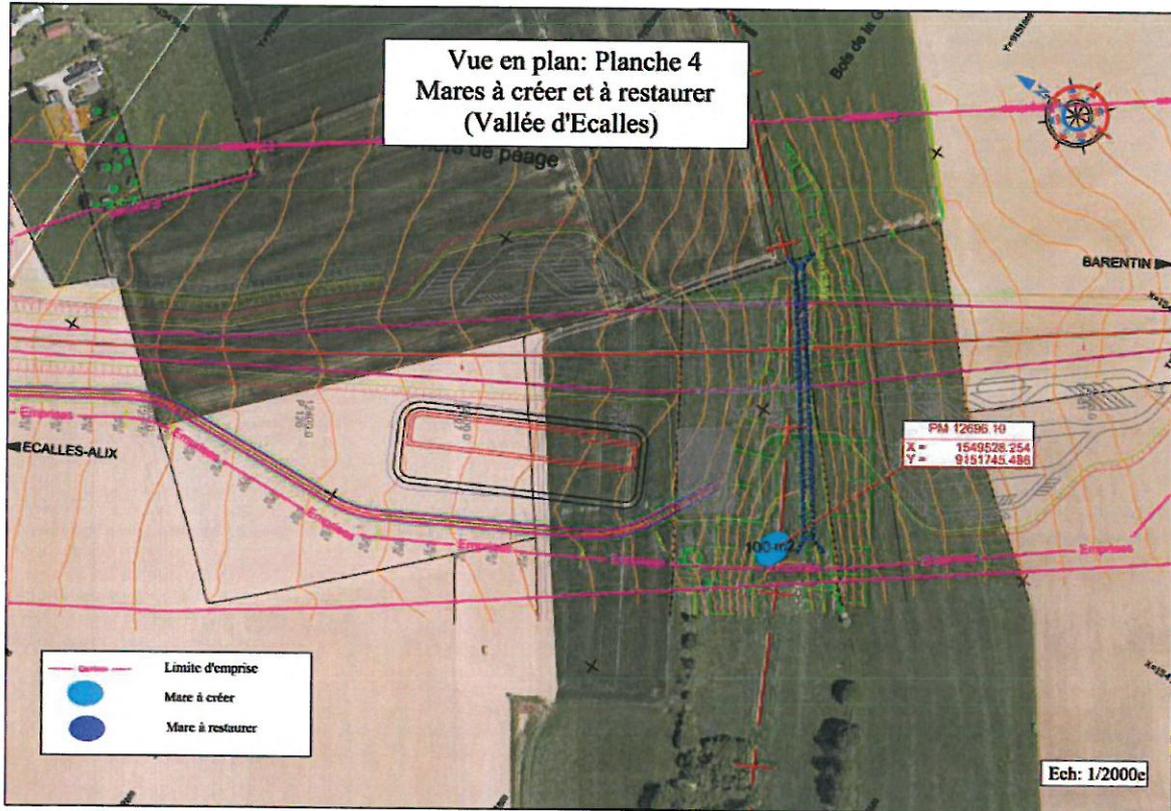
Position avant travaux



Profil de la mare après travaux

## la Vallée d'Ecalles

Ce secteur est concerné par la création d'une mare suivant le positionnement relatif au plan ci-dessous :



Le positionnement de cette mare à l'est du projet est judicieux du fait de l'existence d'une mare bocagère existante à proximité, et où le Triton crêté a été trouvé lors de la réalisation de l'étude d'impact.

Son positionnement en fond de talweg a été discuté. Il a été pris en compte de déconnecter la mare des ruissellements préférentiels du fond de talweg.



